



Points acquis pour calculer la retraite complémentaire

Par **herlin_old**, le **22/12/2007** à **10:13**

pour ma retraite complémentaire, j'ai des années qui n'ont pas été comptabilisées. Est-ce qu'il appartient à la CICAS de faire des recherches et de comptabiliser les points manquants, sachant que je suis à la retraite à compter du 29 février 2008

Par **jeanyves**, le **22/12/2007** à **14:44**

Bonjour,
Vous avez pris contact avec le Centre d'information, Conseil et Accueil des Salariés (CICAS):
1° un conseiller vous a contacté
2° vous avez reçu votre dossier
3° lors du rendez-vous, vous avez vérifié vos documents
4° votre dossier sera transmis à la caisse compétente.
Votre souci: À qui incombent les recherches?
Lors de la constitution de votre dossier, avez-vous reçu un formulaire type : Période de carrière. À compléter:
"Nous avons reconstitué la majeure partie de la carrière mais quelques manques subsistent concernant les périodes ci-après :"
Dans ce cas, il vous incombe de fournir les justificatifs: contrat de travail, bulletins de salaires, ...
Si votre problème est différent, je vous conseille de reprendre rapidement contact avec votre conseiller CICAS le plus rapidement possible afin de régler votre problème avant le 29 février 2008.
Restant à votre disposition,
Bonne Journée.